

Fiche n° 25 : Démocratie culturelle, droit à l'information et à la communication

La CGT propose...

L'accès de toutes et tous à la culture dans sa diversité, aux services, contenus et moyens de communication écrite, orale ou visuelle et à une information pluraliste comme constitutifs d'un développement humain durable.

Faire de l'exigence d'une démocratie culturelle, du droit à la culture, à la communication et à une information pluraliste pour toutes et tous, un axe de construction revendicative et de mobilisation car ils sont facteurs d'échange, de connaissance, d'émancipation.

Cela passe par des moyens nécessaires afin de développer et d'assurer le pluralisme des idées, la qualité et la diversité des contenus grâce à une véritable ambition pour la création dans tous ses aspects.

Faire de la culture elle-même un enjeu et un moteur de la transformation sociale comme élément constitutif d'une nouvelle politique de développement humain.

Relever le défi de la bataille des idées du pluralisme de l'information et du contrôle des médias imposés par les pouvoirs économiques et politiques nécessite une information citoyenne.

Ce qui existe aujourd'hui

Les nouvelles technologies rendent aujourd'hui possible l'interpénétration d'activités historiquement différenciées. Information orale et écrite, voix, données, images sont véhiculés par les mêmes réseaux de communication. Les entreprises de télécommunications et de médias se concurrencent sur les mêmes « marchés ».

Par ailleurs, d'un côté, la crise ravive la bataille des idées pour imposer des solutions régressives au plan social et culturel ; les pouvoirs constitués tentent de « formater les esprits », de prôner la résignation et la peur par un contrôle accru sur les médias. Pour les géants de la communication, l'information et la communication sont devenues des marchandises, des produits qui doivent générer des profits immédiats. L'information « produit » doit répondre aux modèles économiques des autres secteurs d'activité industrielle en réduisant les coûts de recherche et de traitement et en la rentabilisant sur tous les supports. Confrontés à cette logique financière les journalistes ont de plus en plus de mal à jouer leur rôle de lien social et de contre-pouvoir.

De l'autre, la crise amplifie le besoin d'une nouvelle politique de développement humain durable fondée sur un renouveau de la démocratie sociale et culturelle, l'émancipation et l'épanouissement des salariés. Mais à

l'heure de la révolution de l'information et de la connaissance, les nouvelles technologies ne conduisent pas automatiquement à la démocratie culturelle : la multiplication des réseaux et des services s'accompagne d'une tendance à la standardisation. Le droit à la communication n'est pas garanti pour toutes et tous : la fracture numérique s'accroît compte tenu des inégalités d'accès et de services rendus selon les territoires, les milieux sociaux.

Les secteurs du spectacle, de la culture, de l'information et de la communication sont en proie à une crise de l'emploi sans précédent, à une montée de la précarité, au dumping social, conséquences de la réforme du régime spécifique d'assurance chômage, des politiques publiques de rigueur budgétaire, de la « Révision générale des Politiques publiques », de la privatisation des services postaux et de télécommunications, de l'ouverture à la concurrence, de l'absence de véritable politique industrielle, et de la volonté des entreprises d'accroître les profits immédiats en démantelant les acquis sociaux. Il ne peut y avoir de démocratie culturelle et de pérennité de l'exception culturelle, de droit à l'information et à la communication sans reconnaissance de droits sociaux, sans développement de l'emploi stable et qualifié pour l'ensemble des travailleurs.

Les moyens pour y parvenir

Porter des exigences fortes vis-à-vis de l'État et des collectivités territoriales dont la complémentarité doit favoriser une dynamique de développement culturel, de soutien à la création artistique et dont les budgets doivent être accrus.

Garantir la diversité culturelle implique l'accès à la création de l'ensemble des catégories populaires.

Lecture et écriture, pratiques musicales, théâtrales et artistiques sont à promouvoir à toutes les étapes de la vie, de l'éducation et dans les différentes sphères sociales.

Cela implique d'engager une vaste campagne pour l'adoption d'une loi d'orientation et de programmation de la culture garante de l'exception culturelle et de droits sociaux pour l'ensemble des travailleurs du spectacle et de la culture.

Le travail, tout ce qu'il permet de création, pour l'individu et pour le collectif, fait partie de la culture commune à notre société.

Poursuivre notre action pour que la culture progresse à l'entreprise en associant les mouvements d'éducation populaire avec une exigence toute particulière pour les comités

d'entreprise, ainsi que le droit d'entrée dans l'entreprise des arts et de la culture.

Favoriser une politique de réappropriation publique, c'est-à-dire la démocratisation des entreprises, des droits nouveaux pour les salariés et de leurs organisations syndicales et un aménagement équilibré et cohérent du territoire.

Cela doit permettre :

- la participation des salariés, des usagers et de leurs représentants à la définition et à l'évaluation des missions des services publics ;
- le développement de l'emploi stable et des droits et garanties collectives des salariés ;
- la prise en compte des besoins des citoyens.

Promouvoir la démocratie culturelle implique de développer un service public de l'information, de la culture, du spectacle vivant, et de l'audiovisuel, d'œuvrer pour le pluralisme des idées et de la création, pour une presse écrite et audiovisuelle pluraliste afin de relever le défi de la bataille idéologique.

L'information est un élément essentiel du débat démocratique, de la formation citoyenne, notamment de la jeunesse, elle remplit une mission d'intérêt public et doit donc échapper aux logiques du profit et demeurer indépendante des pouvoirs économiques et politiques.

Garantir l'avenir du service public de l'audiovisuel (France Télévisions, Radio France, AEF, INA, Euronews, Arte France) grâce à un financement pérenne fondé sur des ressources publiques accrues et des ressources autres, dont la publicité.

Démocratiser le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel), qui nommera les PDG de l'audiovisuel public, en rendant sa composition pluraliste.

S'assurer que les aides publiques à la presse accompagnent des politiques volontaristes privilégiant la qualité de l'information et la sauvegarde des emplois.

Défendre une réforme législative qui viserait à reconnaître enfin l'indépendance juridique des équipes rédactionnelles, quelles que soient la forme de presse et la taille de l'entreprise médiatique.

Relancer les dispositifs anti-concentration dans les médias afin de faire vivre le pluralisme et empêcher les situations de monopole.

Définir les moyens d'un financement pérenne de l'Agence France Presse (AFP).

Conquérir la maîtrise publique des réseaux d'acheminement, de distribution et de diffusion de l'ensemble des activités de la communication et de l'information doit permettre l'accès de toutes et tous à la culture.

Repenser les politiques tarifaires de télécommunications afin de répondre au besoin social fondamental du droit à la communication et de son accès avec une réelle politique publique de développement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire, porteur de contenu et de qualité à des tarifs abordables pour tous.

Remplacer l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et Postales) par une véritable instance publique de concertation démocratique, composée d'élus, d'usagers, d'associations, de représentants d'entreprise, patrons et salariés, de personnes qualifiées.

